



Le journaliste Xavier Messè a échappé à une garde à vue après son passage à la commission mixte dans l'affaire Martinez Zogo.

Le journaliste Xavier Messè a échappé à une garde à vue après son passage à la commission mixte dans l'affaire Martinez Zogo. Il a du reconnaître que non seulement il a avait menti en indiquant la veille que sa source était le journaliste Zephirin Koloko, mais en plus de cela, il a dit que ses déclarations sur les antennes de RADIO BALAFON reposaient simplement sur ses émotions.

Mais avant de le laisser partir, Xavier Messè a rédigé séance tenante une lettre d'excuses dans laquelle il reconnaît s'être trompé. Mais, ce n'est pas fini pour Xavier Messe qui pourra de nouveau être convoqué à tout moment.

Désormais, la commission attend l'aboutissement des démarches engagées pour l'audition de Jpoint Remy Ngonu.

1) LES FAITS: CE QUE LA COMMISSION SAIT.

a) Le journaliste J.RÉMY NGONO a annoncé et décrit l'assassinat de Martinez Zogo près de deux semaines avant que celui-ci ne se produise. Selon lui, Martinez Zogo devait être le premier sur une liste de personnes à abattre par un prétendu commanditaire: JEAN PIERRE AMOUGOU BELINGA, qui est déjà aux arrêts. Le lieutenant-colonel Justin DANWE ayant indiqué que c'est le patron de Vision 4 qui est le commanditaire de l'opération.

b) Par la suite, le journaliste J.RÉMY NGONO a affirmé connaître un indic dans l'entourage de JEAN PIERRE AMOUGOU BELINGA qui le renseigne sur tous les actes du prétendu commanditaire des ass-ass-inats.

c) Quelques heures seulement après la découverte du corps de Martinez Zogo, J.RÉMY NGONO avait toute une version étonnamment bien détaillée de l'assassinat de Martinez Zogo alors que ni la police et la gendarmerie n'avaient encore auditionné personne et même le parquet n'avait même pas encore ouvert l'enquête.

d) Dans sa version des faits, J. RÉMY NGONO fait dans un premier temps savoir que l'assassinat de Martinez Zogo a été perpétré par des civils travaillant pour une compagnie de sécurité appartenant à JEAN PIERRE AMOUGOU BELINGA. Il indique que Martinez Zogo a été enlevé dans une PRADO noire. Il fait savoir que la PRADO noire avait été louée à Douala et que son chauffeur a été ass-ass-iné. Un certain Assimi Goïta. Même si tous ces éléments se sont avérés faux aujourd'hui, une chose est vraie selon les enquêteurs: c'était une opération privée.

2) ANALYSE

Un enquêteur de la commission mixte déclare: «on ne peut avoir connaissance d'un crime que: SOIT PARCE QUE L'ON EST L'AUTEUR DU CRIME, SOIT PARCE QU'ON EST COMPLICE DU CRIME, SOIT PARCE QU'ON EST PLUS OU MOINS EN CONTACT AVEC LE/LES AUTEURS OU COMPLICES DU CRIME. Il n'y a donc pas un million d'hypothèses dans ce cas de figure».

3) EN CONCLUSION SELON DES INDISCRÉTIONS DE LA COMMISSION

J. RÉMY NGONO doit donc être auditionné. Car:

- 1) Soit son informateur fait partie des assassins de Martinez Zogo (les exécutants).
 - 2) Soit son informateur est un complice des assassins de Martinez Zogo.
 - 3) Soit son informateur fait partie des commanditaires de l'ass-ass-inat de Martinez Zogo.
-

4) Soit il est manipulé par ceux qui ont ass-assi-né Martinez Zogo.

5) Soit son informateur est proche des exécutants ou commanditaires de l'assassinat de Martinez Zogo.

Dans la mesure où l'enquête a repris à zéro, les enquêteurs espèrent tirer quelque chose de Remy Ngono. Cependant l'un d'eux précise: «compte tenu des délais largement dépassés de l'enquête préliminaire, il est plutôt probable que l'audition de Rémy Ngono soit exécutée par le juge d'instruction dans le cadre d'une commission rogatoire».

BORIS BERTOLT
